

Budgets annexes du Service des Eaux et du Service de l'Assainissement - Crédits complémentaires pour analyses d'eau

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les analyses de contrôle de l'eau sont effectuées par le laboratoire des Eaux de la Faculté des Sciences d'une part, et le laboratoire de virologie, parasitologie du Centre Hospitalier Régional d'autre part.

Un contrat du 5 décembre 1975 liait la Ville de Besançon et la Faculté des Sciences pour cette prestation.

Lors de l'élaboration du sixième avenant à ce contrat, signé le 12 mai 1993, il a été mentionné la répartition des paiements à effectuer en 1993 sur les différents budgets, à savoir :

- * 290 000 F sur les crédits du Service Hygiène-Santé au Budget Principal,
- * 37 347 F sur les crédits du Budget Annexe de l'Eau,
- * 92 843 F sur les crédits du Budget Annexe de l'Assainissement.

Les justificatifs des demandes de paiement sur les budgets de l'Eau et de l'Assainissement n'étant pas parvenus en fin d'année, il n'a pas été effectué de règlement sur l'exercice 1993 pour ces budgets annexes.

Il convient donc d'affecter une partie de l'excédent de clôture de l'exercice 1993 des budgets d'eau et d'assainissement, à savoir : 38 000 F pour l'eau, 93 000 F pour l'assainissement, respectivement sur les lignes budgétaires suivantes :

- 992 - 672 CS 30700 : charges sur exercice antérieur,
- 993 - 672 CS 30800 : charges sur exercice antérieur pour permettre le règlement de ces charges.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.